

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-15-6-2

Séance du vendredi 27 novembre 2009

VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE (C233- CHAPITRE 204) TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR UN ARBRE REMARQUABLE À GUEBWILLER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général CG-2008-5-6-2 du 11 décembre 2008 relatif à l'Environnement Naturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder à l'association Saint-Léger de GUEBWILLER une subvention de 50 % du coût TTC des travaux restant à sa charge, après déduction éventuelle de l'aide de la commune de GUEBWILLER, effectués sur un séquoia classé à l'inventaire départemental des arbres remarquables, soit au maximum 957 €.
- ❖ Précise que les crédits seront prélevés au chapitre 204 - nature 2042 - fonction 738.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions